

Note de service DO n°2022-09-04 / pHARe Un programme de lutte contre le harcèlement à destination des écoles et des collèges

Les notes de service doivent être communiquées à tous les enseignants de l'école, les membres du RASED, les titulaires remplaçants et les enseignants assurant des compléments de service. Je remercie les directrices et directeurs d'y veiller. Elles sont téléchargeables sur le site de la circonscription.

Le harcèlement est une violence répétitive, physique, verbale ou psychologique perpétrée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'un de leur camarade qui est dans l'incapacité à se défendre dans ce contexte précis.

Avec le développement des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, il dépasse le cadre scolaire et affecte aussi les jeunes à travers le cyberharcèlement.

Les victimes sont souvent seules face à cette menace diffuse.

On peut considérer qu'il y a harcèlement quand :

- un rapport de force et de domination s'installe entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes ;
- il y a répétition : différentes formes d'agressions se répètent régulièrement durant une longue période ;
- isolement/abandon : la victime est isolée et mise à l'écart par le groupe. Ou dans d'autres cas, la victime s'enferme sur elle-même et se trouve dans l'incapacité de trouver les réponses appropriées pour s'en sortir.

La loi pour une école de la confiance affirme le droit à une scolarité sans harcèlement. Expérimenté depuis 2 ans dans 6 académies, le **programme de lutte contre le harcèlement « PHARE »** est généralisé à tout le territoire à la rentrée 2022. Ainsi, la France sera dotée, au même titre que d'autres pays qui possèdent un programme dédié et ont connu une réussite certaine mesurée dans PISA (à l'exemple du programme finlandais KiVa), d'un programme de prévention d'envergure qui permettra de réduire durablement ces phénomènes. L'intégration dans le programme pHARe sera obligatoire pour l'ensemble des circonscriptions et des collèges dès septembre 2022.

Le programme pHARe propose un large éventail d'outils variés et concrets **pour prévenir le harcèlement et pour intervenir** lorsqu'il se produit.

- Des outils variés et concrets disponibles sur une plateforme numérique,
- Une Labellisation pHARe
- Une équipe pluri-catégorielle au sein de chaque circonscription formée à la prise en charge spécifique du harcèlement
- Des superviseurs académiques du dispositif « pHARE » :
Catherine Mourral, IA-IPR EVS
Benoit CLAIR, délégué académique à la vie lycéenne et collégienne

En savoir plus :

- www.education.gouv.fr/lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-289530
- www.nonauharcèlement.education.gouv.fr
- [Présentation vidéo](#)

Un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des établissements fondé autour de 8 piliers :

- 1. Mesurer** le climat scolaire.
- 2. Éduquer** pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
- 3. Former** une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
- 4. Intervenir** efficacement sur les situations de harcèlement.
- 5. Associer** les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
- 6. Mobiliser** les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
- 7. Suivre l'impact** de ces actions.
- 8. Mettre à disposition** une plateforme dédiée aux ressources.

La circulaire n°2013-100 du 13 août 2013 sur la prévention et la lutte contre le harcèlement à l'École

L'EQUIPE PLURICATEGORIELLE DE LA CIRCONSCRIPTION

PILOTE : NOTEBAERT Céline, IEN, ien.dijon-ouest@ac-dijon.fr

PERSONNES RESSOURCES

MAUPASSANT Sylvie	CPC valence Cycle 2	ce.cpc1-dijon-ouest@ac-dijon.fr	03 45 21 52 10
BACONNET Thomas	CPC valence Cycle 3	ce.cpc2-dijon-ouest@ac-dijon.fr	03 45 21 52 25
MATHIEU Stéphanie	CPC valence Cycle 1		
DARLEY Loïc	ERUN cyberharcèlement	ce.tice-dijon-ouest@ac-dijon.fr	
DURAND Jean-Baptiste	Coordonnateur REP	coord.rep-fontainedouche@ac-dijon.fr	03 80 41 48 56
AUDRY Cécile	Psychologue scolaire	rased.buffon@ac-dijon.fr	03 80 66 51 63
BRICARD Isabelle		rased.darcy@ac-dijon.fr	03 80 43 08 17
CHAUVENET Christine		rased.drapeau@ac-dijon.fr	03 80 74 00 68
PELLETIER Anne-Marie		rased.alsace@ac-dijon.fr	03 80 45 25 04

UNE PLATEFORME

Ouverture d'une [plateforme](#) accessible pour les écoles inscrites dans le programme, via l'onglet "Enquêtes et Pilotages" dans PIA, puis "Non au harcèlement".

→ **Signature de la charte** sur la plateforme dans chaque établissement et dans chaque école



Des numéros pour aider les victimes et leurs familles

- **Elèves, parents, professionnels**

3020 (Numéro vert national, service et appel gratuits)

119 [Allo Enfance en danger](#)

- **En cas de cyberharcèlement**

3018

Téléchargez l'application **3018** (iOS et Google Play)

Au niveau académique

Une plateforme académique : 0 808 800 197 (Numéro vert académique)

Deux référents académiques : Catherine Mourral, IA-IPR EVS et Benoit CLAIR, délégué académique à la vie lycéenne et collégienne

Un référent départemental : Lise RODIRIGUES, conseillère technique de l'IA-DASEN de Côte-d'Or du service social en faveur des élèves - 03 45 62 75 43

1

pHARe1

LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS SIGNERONT UNE CHARTE DANS LAQUELLE ILS :

- s'engageront pour 2 ans à mettre en place le programme ;
- constitueront une **équipe ressource** de 5 personnels (en circonscription pour les écoles) en charge de l'application du protocole qui suivra la formation proposée par l'académie ;
- formaliseront un **protocole de traitement**, présenté en CECSE et au CVC, puis voté en conseil d'école ou en conseil d'administration et explicité aux familles, aux élèves et aux personnels ;
- formeront une **équipe d'élèves-ambassadeurs** collégiens (minimum 10 élèves) ;
- mettront en place un **atelier de sensibilisation** pour les familles et les parents ;
- participeront aux **temps forts** du programme ;
- organiseront **10 heures d'apprentissages annuelles** pour les élèves du CP à la 3^e.

2

pHARe2

EN COMPLÉMENT DE PHARE 1, LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS :

- s'inscriront dans un **processus continu** de mise en place du programme ;
- mesureront le **climat scolaire**.



Cette labellisation est le gage d'une école ou d'un collège engagé dans la lutte contre tous les phénomènes de harcèlement. Le label ne garantit donc pas l'absence de phénomène de harcèlement dans l'établissement, mais offre l'engagement que les situations seront suivies avec la plus grande attention, le bien-être des élèves étant central.

→ **10h annuelles seront proposées aux élèves** afin de développer leurs compétences psychosociales, leur capacité à travailler collectivement, leur empathie

ACTIONS DE PREVENTION ET PROTOCOLE DE TRAITEMENT

Toute la communauté éducative doit être sensibilisée et mobilisée dans un plan d'actions de prévention et un protocole de traitement des situations de harcèlement.

Un protocole de traitement actualisé des situations de harcèlement est mis en ligne sur le site Éduscol (<http://eduscol.education.fr/cid55921/le-harcelement-en-milieu-scolaire.html#lien3>).



Éléments clés :

- instaurer des dispositifs de repérage et de signalement
- responsabiliser les enseignants et les personnels d'éducation à la fois dans le repérage et dans le suivi
- impliquer les élèves en leur donnant la parole : accueil de l'élève victime, des témoins, de l'auteur.
- associer les parents
- organiser le suivi au sein de l'école
- solliciter l'équipe ressource de la circonscription et/ou le référent départemental en charge du harcèlement
- rendre éducatives les sanctions dont l'importance est manifeste tant vis-à-vis des victimes que des auteurs, en y associant les parents.

Focus sur la méthode de la préoccupation partagée (conférence de M. Bellon)

<https://www.preoccupationpartagee.org>

Les vidéos



Afin d'éviter que les situations de harcèlement scolaire ne se terminent par des drames, il importe que les professionnels se dotent d'outils permettant de les faire cesser rapidement.

Jean-Pierre Bellon, Bertrand Gardette et Marie Quartier analysent et décryptent ces phénomènes de groupe complexes pour en comprendre les mécanismes et les déjouer. **La méthode de la préoccupation partagée, développée par les auteurs, a démontré son efficacité sur le terrain.** L'objectif est d'engager les intimidateurs dans la mise en place d'actions pour mettre fin au harcèlement tout en apportant à l'élève victime un soutien garantissant sa sécurité et son bien-être à l'école.

L'ouvrage décrit précisément les protocoles à mettre en place dans les établissements scolaires. Les nombreux exemples, études de cas, guides d'entretien et fiches récapitulatives permettent aux acteurs de l'éducation de se former à la méthode de la préoccupation partagée.

Rendre les élèves acteurs de la lutte contre le harcèlement

Tous les élèves doivent être sensibilisés au phénomène du harcèlement et du cyberharcèlement.

10h annuelles seront proposées aux élèves afin de développer leurs compétences psychosociales, leur capacité à travailler collectivement, leur empathie et ainsi aborder toutes les facettes de la prévention du harcèlement par des biais ludiques et pédagogiques.

Les expériences de médiation entre élèves doivent être encouragées et valorisées.

De graves conséquences

Les conséquences sur le bien-être et la santé mentale des jeunes victimes sont nombreuses :

- décrochage scolaire voire déscolarisation (des études montrent que la peur des agressions expliquerait 25% de l'absentéisme des collégiens et lycéens) ;
- désocialisation, anxiété, dépression ;
- somatisation (maux de tête, de ventre, maladies) ;
- conduites autodestructrices, voire suicidaires.

L'objectif premier est la détection précoce des situations de harcèlement qui évite leur inscription dans la durée et favorise la résolution rapide des cas.

Le Concours « Non au harcèlement ! »

Chaque année, les élèves du CP à la classe de terminale peuvent participer, avec le concours des personnels des établissements scolaires dans le cadre de projets pédagogiques ou au sein de structures péri et extra scolaires, au concours « Non au harcèlement ! »



Ressources

- Deux padlets des écoles expérimentatrices de Dijon Nord : Mme Buisson - https://padlet.com/buisson_stephanie/yhrv738a52xoudp4 et Mme d'Angelo - <https://padlet.com/racheldangelo/is8r0y4bflncbdas>
- https://padlet.com/cecile_laloux/pHARe_AC_REIMS
- *La mallette des parents : page dédiée au Harcèlement sur le site La mallette des parents*

Des albums (sélection de Mme D'Angelo et ajouts) :

